ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F78312



14ème legislature

 Question N°:
 De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)
 Question écrite

 Ministère interrogé > Intérieur
 Ministère attributaire > Économie et finances

 Rubrique >État
 Tête d'analyse > pouvoirs publics
 Analyse > groupes de pression. influence.

Question publiée au JO le : 21/04/2015

Date de changement d'attribution : 07/12/2016

Date de renouvellement : 15/09/2015 Date de renouvellement : 02/02/2016 Date de renouvellement : 02/02/2016 Date de renouvellement : 30/08/2016 Date de renouvellement : 03/01/2017

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la vie politique avec l'importance accrue des *lobbys* de toute sorte. En effet les groupes d'intérêt sont des organisations de plus en plus structurées qui exercent une forte influence sur le pouvoir politique. Aux États-Unis, la loi de 1946 avait pour la première fois régulé l'organisation des *lobbys* en proposant leur diminution. La loi de 1995 a quant à elle institutionnalisé l'enregistrement officiel des *lobbys* afin d'avoir une lisibilité politique du processus de décision. Les institutions européennes se sont également dotées de mécanismes permettant de repérer plus facilement ces *lobbys* par rapport aux directives européennes qui sont élaborées. Il aimerait savoir si une réforme était à l'étude pour introduire une transparence plus forte de la vie publique en rendant visible le rôle des groupes d'intérêts qui sont des acteurs centraux dans l'arène politique.

1/1